



---

# COMMISSION REGIONALE DE GESTION DES COMPETITIONS

## PROCES-VERBAL N°7

Le 15 septembre 2022

**Lisieux**

---

**Présents :** Liberge Jean - Président,  
Lecornu Pierre, Aubert Thierry, Lecossu Didier, Quesnel Michel, Baillard Patrick, Mouillard Bernard,

**Excusés :** Bourel Valérie, Sanson Sylvie, Cheradame Philippe, Blanchetière Jean, Louise Jean- Pierre,  
Lefevre Dominique, Guesnon Albert, Evain Pascale,

**Assistent :** Marchais Sylvie, Riviere Léo, Desheulles Roger,

---

**Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.**

**Pour ce qui concerne la Coupe de Normandie Senior, en respect de l'article 18 du règlement, les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux. Toutefois, le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou si le calendrier de la compétition l'exige.**

**Pour ce qui concerne la Coupes de France, la Coupe de France Féminine et la Coupe Gambardella Crédit Agricole, en respect de l'article 11 des règlements, les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux. Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.**

---

### **1 - ADOPTION PROCES VERBAUX**

---

La Commission procède à l'approbation des procès-verbaux :

- N°4 en date du 31 août 2022, mis en ligne le 01 septembre 2022
- N°5 en date du 06 septembre 2022, mis en ligne le 06 septembre 2022
- N°6 en date du 07 septembre 2022, mis en ligne le 08 septembre 2022



## **2 - AFFAIRES EXAMINEES**

---

### **MATCH : CONDE SPORTS / CHL TERRE ET MER – Coupe de France Féminine du 04/09/2022 :**

Forfait déclaré du club de CONDE SPORTS

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de CONDE SPORTS sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de CHL TERRE ET MER sur le score de 0 à 3,

Inflige au club de CONDE SPORTS l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de trente (30) euros directement débités sur le compte du club.

### **MATCH : USC MEZIDON FB / SC HEROUVILLAIS – Coupe de France Féminine du 04/09/2022 :**

Forfait déclaré du club de l'USC MEZIDON FB

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de l'USC MEZIDON FB sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club du SC HEROUVILLAIS sur le score de 0 à 3,

Inflige au club de l'USC MEZIDON FB l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de trente (30) euros directement débités sur le compte du club.

### **MATCH : AV DE MESSEI / SU DIVES CABOURG F – Coupe de France Féminine du 04/09/2022 :**

Forfait déclaré du club du SU DIVES CABOURG

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club du SU DIVES CABOURG F sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de l'AV DE MESSEI sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du SU DIVES CABOURG F l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de trente (30) euros directement débités sur le compte du club.

### **MATCH : OC BRIOUZE / US ALENCONNAISE 61– Coupe Gambardella CA du 10/09/2022 :**

Forfait déclaré du club de l'OC BRIOUZE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de l'OC BRIOUZE sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de l'US ALENCONNAISE sur le score de 0 à 3,

Inflige au club de l'OC BRIOUZE l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de trente (30) euros directement débités sur le compte du club.

### **MATCH : US VILLERS BOCAGE / FC ST LO MANCHE – Coupe de France Féminine du 11/09/2022 :**

Forfait déclaré du club du FC ST LO MANCHE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club du FC ST LO MANCHE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de l'US VILLERS BOCAGE sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FC ST LO MANCHE l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de trente (30) euros directement débités sur le compte du club.



**MATCH : ES PORTAISE / INTER ODON FC– Coupe Gambardella CA du 10/09/2022 :**

Forfait déclaré du club de l'ES PORTAISE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de l'ES PORTAISE sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club d'INTER ODON FC sur le score de 0 à 3,

Inflige au club de l'ES PORTAISE l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de trente (30) euros directement débités sur le compte du club.

**MATCH : US STE CROIX ST LO / FC 3 RIVIERES– Coupe Gambardella CA du 10/09/2022 :**

Forfait déclaré du club de l'US STE CROIX ST LO

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de l'US STE CROIX ST LO sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club du FC 3 RIVIERES sur le score de 0 à 3,

Inflige au club de l'US STE CROIX ST LO l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de trente (30) euros directement débités sur le compte du club.

**MATCH : FC MOYAUX / USON MONDEVILLE – Coupe Gambardella CA du 10/09/2022 :**

Forfait déclaré du club du FC MOYAUX

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club du FC MOYAUX sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de l'USON MONDEVILLE sur le score de 0 à 3,

Inflige au club du FC MOYAUX l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de trente (30) euros directement débités sur le compte du club.

**MATCH : CA PONTOIS / ES POINTE HAGUE– Coupe Gambardella CA du 10/09/2022 :**

Forfait déclaré du club du CA PONTOIS

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club du CA PONTOIS sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de l'ES POINTE HAGUE sur le score de 0 à 3,

Inflige au club du CA PONTOIS l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de trente (30) euros directement débités sur le compte du club.

**MATCH : ST MARCEL F / EVREUX FC 27 – Coupe Gambardella CA du 10/09/2022 :**

Forfait déclaré du club de ST MARCEL F

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de ST MARCEL F sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club d'EVREUX FC 27 sur le score de 0 à 3,

Inflige au club de ST MARCEL F l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de trente (30) euros directement débités sur le compte du club.



**MATCH : CANTELEU FC / FC ST ETIENNE DU ROUVRAY– Coupe Gambardella CA du 10/09/2022 :**

Forfait déclaré du club de CANTELEU FC

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de CANTELEU FC sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club du FC ST ETIENNE DU ROUVRAY sur le score de 0 à 3,

Inflige au club de CANTELEU FC l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de trente (30) euros directement débités sur le compte du club.

**MATCH : US DE BOLBEC 2 / GRAND QUEVILLY FC 2– Coupe des Réserves du 11/09/2022 :**

Forfait déclaré du club de l'US DE BOLBEC

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de l'US DE BOLBEC sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de GRAND QUEVILLY FC sur le score de 0 à 3,

Inflige au club de l'US DE BOLBEC l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de trente (30) euros directement débités sur le compte du club.

**MATCH : ORBEC CS / US GUERINIERE – Coupe Gambardella CA du 10/09/2022 :**

Absence de l'US GUERINIERE au coup d'envoi

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de l'US GUERINIERE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club d'ORBEC CS sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'US GUERINIERE l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de cinquante (50) euros directement débités sur le compte du club.

**MATCH : US DE BOLBEC / SC OCTEVILLE – Coupe Gambardella CA du 10/09/2022 :**

La Commission, pris connaissance :

- De la feuille de match,
- Des écrits émanant de l'US DE BOLBEC (M. SEYER, Président) et du SC OCTEVILLE (M. LE BOISSELIER Patrice, éducateur),
- Des écrits de M. ANQUETIL Marvin, arbitre officiel de la rencontre,

Dit :

- Qu'il est établi par toutes les parties que la rencontre s'est terminée sur la marque de 4 à 4,
- Que l'arbitre de la rencontre s'étant aperçu de son erreur, il a notifié dans un délai qui permettait aux joueurs des deux équipes sa décision de les faire prendre part à l'épreuve des tirs au but en dehors du temps réglementaire,
- Que l'arbitre s'est trouvé devant un refus du SC OCTEVILLE,

Dans ces conditions, la Commission dit que la rencontre doit être donnée perdue par pénalité au SC OCTEVILLE et déclare l'US DE BOLBEC qualifié pour le tour suivant.

*Pour ce qui concerne la Coupe Gambardella Crédit Agricole, en respect de l'article 11 du règlement, les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux. Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.*



### 3 – COURRIERS

---

#### **Décisions de la Commission Régionale des Règlements et Contentieux :**

La Commission,

Prend note des décisions de la Commission Régionale des Règlements et Contentieux dans son procès-verbal n°2 du 31 août 2022, concernant :

- US GRAVIGNY / SC THIBERVILLE - Coupe de France – 2<sup>ème</sup> tour
- PLAT QUINCAMPOIX FC / STADE SOTTEVILLE CC - Coupe de France – 2<sup>ème</sup> tour
- ASC JIYAN KURDISTAN / FC LE TRAIT DUCLAIR - Coupe de France – 2<sup>ème</sup> tour
- US CONCHOISE / FC VAL DE REUIL - Coupe de France – 2<sup>ème</sup> tour
- PERIERS SPORTS / CS CARENTANAIS - Coupe de France – 2<sup>ème</sup> tour
- US MESNIL ESNARD FRA / ROUEN SAPINS FC - Coupe de France – 2<sup>ème</sup> tour
- US MESNIL ESNARD FRA 2 / FC ROUEN 1899 2 - Coupe des réserves
- CMS OISSEL 2 / FC DIEPPE 2 – Coupe des réserves

#### **Décision de la Commission Régionale de l'Arbitrage Section Lois du Jeu :**

La Commission,

Prend note des décisions de la Commission Régionale de l'Arbitrage Section Lois du Jeu dans son procès-verbal n°1 du 31 août 2022, concernant :

- ESP CONDE SUR SARTHE / FC ARGENTAN – Coupe de France – 2<sup>ème</sup> tour

#### **Décision de la Commission Régionale de Discipline :**

La Commission,

Prend note des décisions de la Commission Régionale de Discipline lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2022, concernant le club de l'OH TREFILERIES NEIGES.

#### **Mail de l'ENT YMARE/ROMILLY en date du 10 septembre 2022, pour une erreur de saisie de résultat sur la FMI de la rencontre ENT YMARE/ROMILLY / FC GISORS VN 27 – Coupe Gambardella CA – 10 septembre 2022 :**

La Commission,

Après examen des pièces, dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit, ENT YMARE/ROMILLY / FC GISORS VN 27 : 0 / 4

La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émerger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

#### **Mail de M. VALLE, arbitre, en date du 05 septembre 2022, pour une erreur de saisie de résultat sur la FMI de la rencontre ES COUTANCAISE / CS CARENTANAIS – Régional 2 – groupe B - 04 septembre 2022 :**

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit, ES COUTANCAISE / CS CARENTANAIS : 5 / 3

La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émerger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.



**Courrier de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives – STADE YOURI GAGARINE – LE HAVRE :**

La Commission,

Prend note de l'avis technique favorable de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reçu le 09 septembre 2022, concernant l'utilisation du Stade Youri GAGARINE par l'ES DU MONT GAILLARD.

Dit que les rencontres de l'ES DU MONT GAILLARD en championnat National 3 auront lieu sur ce stade.

**Mail du FC SAINT LO MANCHE en date du 08 septembre 2022 – Retrait d'engagement en championnat Régional 2 Féminin**

La Commission,

Pris connaissance du courrier du FC SAINT LO MANCHE,

Procède au retrait de l'engagement de l'équipe féminine du FC SAINT LO MANCHE.

**Mail de l'US QUEVILLY ROUEN METROPOLE en date du 13 septembre 2022 :**

La Commission,

Prend note du courrier de l'US QUEVILLY RM.

**4 – COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE**

---

**Coupe Gambardella Crédit Agricole  
2<sup>ème</sup> Tour - 24 septembre 2022**

Toutes les rencontres auront lieu le samedi à 15 heures sur le terrain du premier club cité.

1. Es Pointe Hague - Fc Equeurd.Hainnev
2. Cs Carentanais - As Valognes F.
3. As Tourlaville - As De Cherbourg Fb
4. Es Coutançaise - Fc St Lo Manche
5. St Hilaire Virey Lan - La Brehalaise
6. Conde Sports - Us Granvillaise
7. Agneaux Fc - Fc 3 Rivières
8. Us Alençonnaise 61 - Esp. Conde S/Sarthe
9. Fc Landais - Fc Flerien
10. Sam Football - As La Selle La Forge
11. Cormelles - Bayeux Fc
12. Inter Odon Fc - Maladrerie Os
13. Fc Troarn - C.H.L. Terre Et Mer
14. Orbec Cs - Ca Lisieux Pa
15. Es Thury Harcourt - As Verson
16. Us Petruvienne - As Ptt Caen Fb
17. Muance Fc - Uson Mondeville
18. Tessy Moyon Sp. - Af Virois
19. As Villers Houlgate - Ca Pont Audemer
20. Us Villers Bocage - Su Dives Cabourg Fb
21. Grpt Jsd Coeur Nacre - Sc Herouvillais
22. Fc St Etienne Rouvra - Us Quevilly Rm
23. Grpt Efecoc - Al Deville Maromme
24. St Aubin Fc - Mont Saint Aignan Fc
25. O. De Darnetal - Fusc Boisguillaume
26. Cms Oissel - Fc Rouen 1899
27. Sc Octeville Sur Mer - Cs Serv.Mun.Le Havre
28. Cs Gravenchon - Olympia'Caux Footbal
29. As De Montivilliers - Usf Fecamp



30. Us Lillebonnaise - Solidarite S Gournay
31. E.Motteville X Mare - As Fauvillaise
32. Fc Barentinois - Yvetot Ac
33. O. Pavillais - Cany Fc
34. Fc Dieppe - Fc Neufchatel En Br
35. Fc Offranvillais - Js St Nicolas Bethun
36. Us Barroise - Fc Serquigny Nassand
37. Us Gasny - Gr Andressienne Cmie
38. Fc Ezy Sur Eure - Pacy Menilles Rc
39. Fc Eure Madrie Seine - Evreux Fc 27
40. La Croix Vallee Eure - Gisors F.C.G.V.N. 27 ou Fc Seine Eure - Gisors F.C.G.V.N. 27

Le prochain tirage aura lieu le 27 septembre 2022.

## **5 – COUPE DE NORMANDIE**

---

### **Coupe de Normandie Saison 2022/2023**

#### **423 équipes engagées**

#### **1<sup>er</sup> tour : 24 & 25 septembre 2022**

- 213 équipes exemptes
- 210 équipes participantes = 210 équipes rentrantes  
**105 vainqueurs.**

#### **2<sup>ème</sup> tour : 29 & 30 octobre 2022**

- 76 équipes exemptes
- 242 équipes participantes = 105 vainqueurs du 1<sup>er</sup> tour + 137 équipes rentrantes  
**121 vainqueurs**

#### **3<sup>ème</sup> tour : 10 & 11 décembre 2022**

- 35 équipes exemptes
- 162 équipes participantes = 121 vainqueurs du 2<sup>ème</sup> tour + 41 équipes rentrantes  
**81 vainqueurs**

#### **4<sup>ème</sup> tour : 21 & 22 janvier 2023**

- 12 équipes exemptes
- 104 équipes participantes = 81 vainqueurs du 3<sup>ème</sup> tour + 23 équipes rentrantes  
**52 vainqueurs**

#### **5<sup>ème</sup> tour : 11 & 12 mars 2023**

- 64 équipes participantes = 52 vainqueurs du 4<sup>ème</sup> tour + 12 équipes rentrantes  
**32 Vainqueurs**

#### **1/16 de finale : 08 & 09 avril 2022**

- 32 équipes participantes = 32 vainqueurs du 5<sup>ème</sup> tour  
**16 vainqueurs**

#### **1/8 de finale : 18 mai 2023**

- 16 équipes participantes = 16 vainqueurs du 1/16<sup>ème</sup>  
**8 vainqueurs**

#### **1/4 de finale : 27 & 28 mai 2023**

- 8 équipes participantes = 8 vainqueurs du 1/8<sup>ème</sup> de Finale  
**4 vainqueurs**





### 1/2 finale : 10 & 11 juin 2023

- 4 équipes participantes = 4 vainqueurs du 1/4 de Finale  
**2 vainqueurs**

### Finale : 17 & 18 juin 2023

- 2 équipes participantes = 2 vainqueurs du 1/2 de Finale  
**1 vainqueur**

### **Tirage du 1<sup>er</sup> Tour – 25 septembre 2022**

Tous les matchs auront lieu à 15 heures sur le terrain du premier club cité :

1. As Pointe Cotentin - As Montebourg
2. Es Heauville Siouvil - Fc Digosville
3. Asc Tertre - Es Terregatte Beuv.
4. Es Trelly Quett.Cont - As Brecey
5. As Sacey - La Brehalaise
6. As Cerencaise - Us Pontorson
7. Fc Du Thar - Usm Donville
8. Us Pierreville Sgg - F.C. B2s
9. Er Mesnil Au Val - Scu Douve Divette
10. Us Auveroise Baupte - S.Urville Nacquevill
11. Us Vasteville Acquev - Sm Haytillon
12. Bricqueboscq Sp - Us Lessay
13. Cs De Barfleur - Rs St Sauverais
14. As Greville Hague - Us La Glacerie
15. Es Tirepied - Us Mortainaise
16. Us Semilly St Andre - Es Gouville
17. E. Lorey Haut.Feug. - Us Roncey Cerisy
18. Asj Blainville Malo - As Berigny Cerisy
19. Es Des Marais - Aj St Hilaire Pv
20. Es Munevillaise - Fc De L'Elle
21. Fc St Jean De Daye - Periers Sports
22. Es Le Desert - Jeunesse Cenillaise
23. As Guilbervillaise - Ua St Sever
24. Us Menil De Briouze - Fc Putanges Le Lac
25. Fl Segrie Fontaine - Us Flierienne
26. St Paul Montligeon - Us Meloise
27. As Valburgeoise - As Bouce
28. Ep Ranes - As Magny Le Desert
29. Sc Damigny - Es Cetonnais
30. Amc Bazoches/Hoene - Vimoutiers Fc
31. Sam Football - F.C. Du Pays Bellemo
32. A Chaillou - Ved. De Boisthorel
33. Cs Pays De Longny - Es Pays D Ouche
34. Sees Fc - U.S. Theilloise
35. St Mars D'Egrenne - Js De Tinchebray
36. Sl Petruvien - Fc Landais
37. Esi Vallee De L'Orne - Es Portaise
38. Us Le Tourneur - Asl Chemin Vert
39. Grainville Odon Fc - Cl Colombellois
40. As Cahagnaise - As Vaudry Truttemer
41. Asl Ajon - Us Tilly S/Seulles
42. Usi La Graverie - Fmixte Conde En Ndie
43. Af Basly - Fc Baie De L Orne
44. As Bieville Beuville - As Oully Le Vicomte
45. Fc Moyaux - As St Cyr Fervaques
46. Asf Grentheville - Cingal Fc
47. Es Sannerville Touf. - Es St Aubinaise
48. Is Caumontaise - Fc Inter. Bocage





49. Us Trevieroise - Us Maisons
50. Es Courtonnaise - Cs Orbecquois Vesp.
51. Es Bonnebosq - Us Villervillaise
52. As Gibervillaise - Us Authie
53. As Morteaux Fresne - As La Hogue
54. Fc Laize Clinchamp - Es Du Tronquay
55. Croissanville Fc - Msl Garcelles
56. Fc Langrune Luc - Fc Laurentais
57. Fc Cagny - Rsg Courseulles
58. Fc La Varenne - Fc Bonsecours S.Lege
59. Es Montigny Vaupal - St Jean - Fresquienn
60. Asm Amfreville Mivoi - As Ouvillaise
61. As Londaise - As Bouille Moulinaux
62. Fc Du Nord Ouest - A Rouennaise De Foot
63. Us De La Presqu Ile - Es St Aubin Cellovil
64. Us Londinieres - Fc Ventois
65. Limesy - Caux Fc
66. As Vallee Du Dun - Ac Bray Est Forges
67. Belleville Fc - Fc Martin De Eglise
68. Us Ste Marie Champs - Us Hericourt
69. F.C. Pontois - Us Crielloise
70. Rc Etalondes - Fc Anneville Manehou
71. As St Pierre Varenge - Es Arques Bataille
72. Fc Freville Bo.Sivom - Us Doudevillaise
73. Ca Harfleur Beaulieu - As Ste Adresse But
74. Es Interc St Antoine - Fc Gruchet Le Valass
75. Fc Breaute Brettevil - Fc Louvetot
76. Yerville Fc - As Mesnieroise
77. La F.A.C - Us Envermeu
78. Es Janvalaise - Fc Biville Baignarde
79. Us St Martin Osmonv - St Martin Vivier Om
80. Us Vatteville/Broton - F.La Boucle De Seine
81. Us St Jacques Darnet - Rouen Ac
82. U.S Foret De Roumare - Canteleu Fc
83. Ent.Fcvm&Fc Villages - Isneauville Fc
84. Us St Thomas - Js Fontenay
85. Us Allouville Trouvi - Us Des Valleep
86. Us Senneville - Us Des Falaises
87. Js St Leonard 76 - Grpt St Aubin Vigor
88. F Libre As Du Havre - Rolleville Fc
89. Us Cormeilles Lieure - Fc Du Roumois Nord
90. Es Angerville Bpgv - Cs Ivry La Bataille
91. Pont Authou Football - Fc De Plasnes
92. Fc Hennezis Vexin - La Croix Vallee Eure
93. Es Du Vexin Ouest - As De Vesly
94. Rc Lery - Fc Igoville
95. C.Andelle Pitres - Us Etrepagny
96. Fc Croth Marcilly - As Andresienne
97. Cs Lyonsais - Charleval Fc
98. Rc De Muids Vauvray - Fc De Madrie
99. Ac Beuzeville - Fa Du Roumois
100. As Hondouville - As Criquebeuf Fb
101. Us Barroise - Rc Malherbe Surville
102. Us De Louviers - Sc Quittebeuf
103. As Routot - Fc Val De Risle
104. Fc Avrais Nonancourt - As St Elier
105. As Vallee D'Andelle - Asppt Rouen



## 6 - COUPE DE FRANCE FÉMININE

---

### Coupe de France Féminine 3<sup>ème</sup> Tour - 24 septembre 2022

Toutes les rencontres auront lieu le dimanche à 13 heures sur le terrain du premier club cité.

1. Ag Caen Football - Inter Odon Fc
2. Cs Carentan - Us Villers Bocage
3. Ffp Marigny - As Ifs
4. Us Gueriniere - Us Alençonnaise 61
5. As De Cherbourg Fb - Fc Flerien
6. Us Avranches Msm - Oc Briouze
7. Maladrerie Os - Oh Trefilerie Neiges
8. Esm Gonfreville - Us Quevilly Rm
9. Fc Dieppe - Fc Rouen 1899
10. Us Le Sap - Fc Féminin Rouen Pe
11. Evreux Fc 27 - Ca Lisieux Pa
12. Es Tourvillaise - Sm Caen Calv.Bn

Le prochain tirage aura lieu le 27 septembre 2022.

## 7 - PROCHAINE RÉUNION

---

La prochaine réunion aura lieu le 29 septembre 2022 à 10 heures.

Le Président



Jean Liberge

Le Secrétaire



Pierre Lecornu

